



Interdiction bancaire et sociétés de recouvrement

Par **tagada42**, le **06/02/2014 à 20:41**

[fluo]bonjour[/fluo]rnlorsqu'une interdiction bancaire prend fin au bout de 5 ans est ce que cela met fin également aux impayés et aux poursuites des organismes de recouvrement par conséquence?nmerci pour votre réponse

Par **aguesseau**, le **06/02/2014 à 20:54**

la procédure d'interdiction bancaire ne supprime le droit aux créanciers de réclamer les dettes à leurs débiteurs.rnsinon ce serait un peu facile pour échapper au paiement de vos dettes.rnl'interdiction bancaire est une décision issue du droit bancaire.